

## DELIBERATION CFVU-029-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;  
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;  
Vu la délibération CFVU 010-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;  
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 5 Mai 2020.

**Objet de la délibération :** **Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019 – 2020 - Faculté des Sciences**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- L3 Informatique
- Mise à Niveau Scientifique

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

Christian ROBLÉDO  
*Président de l'Université  
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo  
Date : 13/05/2020  
Qualité : Président - Signature électronique certifiée  
Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site 14 Mai 2020 Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 14 Mai 2020**

**SEMESTRE 5**

30 ECTS

U.E.	Matières	ECTS	Coeff.	Volumes horaires			1re session	2e session	Durée CT	session 2	remarques		
				tot.	CM	TD						TP	Assidus
UE1	Anglais	2	2	18			18	CC	CT	CT	1h30		pas de modif
UE2	Fondements de l'informatique	5	5	48	24	24		0.33 CC + 0.67 CT	CT	0.33 CC + 0.67 CT	2h00		pas de modif
UE3	Théorie des langages et compilation	5	5	48	20	16	12	0.33 CC + 0.67 CT	CT	0.33 CC + 0.67 CT	2h00		pas de modif
UE4	Décomposition, conception et réalisation d'applic	5	5	48	20	12	16	0.33 CC + 0.67 CT	CT	0.33 CC + 0.67 CT	2h00		pas de modif
UE5	Théorie de l'information et architecture	5	5	48	24	14	10	0.33 CC + 0.67 CT	CT	0.33 CC + 0.67 CT	2h00		pas de modif
UE6	Programmation Orientée Objet en C++	6	6	64	20		44	0.33 CC + 0.67 CT	CT	0.33 CC + 0.67 CT	2h00		pas de modif
UE7	Algorithmique des graphes	2	2	24	12	4	8	0.33 CC + 0.67 CT	CT	0.33 CC + 0.67 CT	2h00		pas de modif

SEMESTRE 2											Menu déroulant à choisir pour trois de ces colonnes					Colonne Réservee UFR	
U.E.	Matières	ECTS	Coeff.	Volumes horaires				Contrôle des Connaissances			<i>ex fusion d'EC</i>						
				tot.	CM	TD	TP	1re session		Durée	Avancement de l'évaluation de l'EC	Si évaluation partielle précisé en M, choix de complément	Si pas d'évaluation précisé en colonne M: choix d'évaluation	Remarques: modifications de durée d'évaluation, de mode, détails, explications...	Coefficient si changement	Modification des MCC	
								Assidus	D.A.								CT
S2-UE1-MANS commun	Anglais		1	18			18	CC *				Partiellement évalué	CC à distance				NON
	3PE	2	0.5	12.6		5.3	7.3	CC				Partiellement évalué	CC à distance				NON
	Culture numérique	2	1	16			16	CC				Partiellement évalué	CC à distance				NON
	Expression écrite et orale ****		0.5	10		10		CC *				Partiellement évalué	CC à distance				NON
S2-UE2-MANS Mathématiques	Mathématiques		3	60		60		CC *				Terminé			neutralisation		OUI
S2-UE3-MANS Physique	Physique		1.5	28		28		CC *				Partiellement évalué	CC à distance				NON
S2-UE4-MANS Chimie	Chimie		2	40		40		CC *				Partiellement évalué	CC à distance				NON
S2-UE5-MANS Choix SVT	Sciences de la Vie et de la Terre		4.5	88		88		CC *				Partiellement évalué	CC à distance				NON
S2-UE5-MANS Choix MPC	Mathématiques		2	40		40		CC *				Terminé					NON
	Physique		2	36		36		CC *				Partiellement évalué	CC à distance				NON
	Chimie		0.5	12		12		CC *				Pas encore évalué	CC à distance				NON

\* Pas de DA ni de deuxième session

\*\* Pas de DA. EC commune avec L1 MPCIE et L1 SVT

\*\*\* Pas de DA. EC commune avec L2 MPCIE et L2 SVT

\*\*\*\* Certains étudiant pourront être dispensés de suivre l'EEO, après évaluation de leurs capacités